



Volume1 Numéro 1

POUR UNE PLUS GRANDE FLUIDITÉ DE L'INFORMATION

Depuis 1992, l'agroalimentaire a adopté une façon originale de se concerter mais, en pratique, peu de personnes connaissent les travaux réalisés par ces structures de concertation.

Un bulletin d'information, *Actions-Sommet*, a été créé en août 1992. Son but était d'informer l'ensemble du personnel du ministère et des organismes sur les travaux de comités et des filières, ainsi que sur les différentes actions permettant de concrétiser les consensus du Sommet. Les résultats d'une consultation menée en 1994 permettaient de conclure qu'*Actions-Sommet* était en général apprécié des lectrices et des lecteurs et qu'il leur était utile. Les répondants souhaitaient toutefois davantage d'information sur le travail réalisé par les filières dans le but de mieux arrimer leur travail aux besoins et préoccupations des filières.

Le nouveau bulletin d'information ***Tour de Tables*** prend donc la relève d'*Actions-Sommet* et vise à répondre aux besoins exprimés notamment par l'ensemble des membres des structures de concertation lors du Rendez-vous des filières. Son but est d'assurer une plus grande fluidité de l'information entourant les résultats des tables filières et des tables régionales de concertation, de même qu'à favoriser les contacts entre les personnes impliquées dans ces tables de concertation. Il permettra aux individus de glaner de nouvelles idées de développement, ainsi que de cheminer quant à certaines problématiques reliées à la concertation.

Le nom ***Tour de Tables***, a été suggéré par M. Serge Picard, de la Direction de l'analyse et de l'information économiques du MAPAQ, à la suite d'un brainstorming. Ce bulletin sera publié quatre fois par année, soit en septembre, décembre, mars et juin.

Puisque "***Tour de Tables***" se veut un outil d'information à votre disposition, nous vous invitons chaleureusement à faire parvenir à la rédaction vos idées et vos propositions d'articles, afin qu'il soit un témoin fidèle des défis et des enjeux de la concertation en agroalimentaire.

BONNE LECTURE !

Québec 

**LES ENJEUX ET LES BONS COUPS
DE LA CONCERTATION AGROALIMENTAIRE**

GRANDS GIBIERS : CAP SUR LA COMMERCIALISATION

La Table filière des grands gibiers regroupe les productions suivantes : le bison, cinq espèces de cervidés (le cerf de Virginie, le cerf rouge, le wapiti, le cerf de Sitka et le daim), le sanglier et trois espèces d'oiseaux coureurs ou ratites (l'autruche, l'émeu et le nandou). Les viandes de grands gibiers répondent à des créneaux de marché généralement haut de gamme et visent une clientèle à la recherche de produits nouveaux.

Pour améliorer la commercialisation de ces nouvelles viandes et les faire connaître davantage à la clientèle cible, trois priorités d'intervention ont été retenues en conclusion du Colloque sur la commercialisation des nouvelles viandes, qui s'est tenu en novembre dernier : la qualité du produit, le regroupement sur le plan de la production et la diffusion de l'information concernant cette industrie en développement. Ce colloque, qui avait comme objectif secondaire de susciter le rapprochement entre les différents segments de la filière, a connu un vif succès avec plus d'une centaine de participants représentatifs de la production, de la transformation et de la distribution.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, les intervenants du secteur des ratites se sont entendus pour adopter une nomenclature officielle des coupes de viande d'autruche, d'émeu et de nandou et une appellation française appropriée.

Dans un autre domaine, une série de six guides d'informations techniques portant sur l'élevage de différentes espèces de grands gibiers vient d'être publiée, fruit d'un projet appuyé par tous les partenaires de la filière.

Pour plus d'information, je vous invite à entrer en contact avec moi.

Pierre Demers, agronome
Secrétaire-coordonnateur
Filière des grands gibiers
Téléphone : (418) 643-3101
Télécopieur : (418) 643-6680

AQUICULTURE D'EAU DOUCE : ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

La performance de l'aquiculture en eau douce au Québec témoigne d'un important dynamisme du secteur et constitue certainement un atout pour le développement régional. La production destinée à la table, essentiellement composée de truites arc-en-ciel, a connu une augmentation de 500 % en cinq ans, passant de 200 tonnes en 1992 à près de 1 000 tonnes en 1996. Cette croissance se poursuit, comme en font foi les investissements réalisés dans le secteur primaire. On estime actuellement le marché québécois de la consommation annuelle de truites à 3 200 tonnes. Ainsi, la production québécoise accapare 31 % de ce marché, le reste étant en majorité le fait de la production ontarienne.

Au cours des dernières années, l'industrie et ses partenaires se sont donné toutes les structures nécessaires pour encadrer le développement de ce secteur. La table filière en aquiculture d'eau douce en constitue la pièce maîtresse. Évidemment, la concrétisation de ce potentiel de développement fait face à certaines contraintes. Pour ne pas manquer notre coup, il faut nous donner des critères, des orientations qui nous garantissent à tout le moins les meilleures chances de réussite. Pour ce faire, nous avons ciblé à la table filière, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, les grands enjeux suivants :

Consolidation et expansion des productions traditionnelles

- L'aquiculture exige une importante quantité d'eau de qualité provenant de source naturelle. En contrepartie, le développement du secteur ne doit pas entraîner une dégradation de cet intrant majeur par des rejets polluants. Le développement du secteur passe donc obligatoirement par l'application d'une démarche qui tient compte du concept du développement durable.

Diversification des productions et des technologies

- À moyen terme, on devrait assister à des investissements importants dans des entreprises commerciales pour de nouveaux élevages, tels que le doré jaune, l'omble chevalier et la perchaude.

- De nouvelles techniques de production, comme la récupération des rejets thermiques industriels, devraient se répandre.

L'élevage en cage en rivière constitue une occasion primordiale de développement. Nos concurrents ontariens ont procédé, à l'instar de plusieurs autres provinces canadiennes, à un virage majeur dans leur méthode de production au cours des dernières années, à savoir un développement important des élevages en cage. Ce type d'élevage permet un coût de production moins élevé qu'un élevage traditionnel terrestre. L'amélioration de notre position concurrentielle passe nécessairement par le développement de ces méthodes de production au Québec. Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi.

Éric Gilbert

Secrétaire-coordonnateur
Filière aquicole
Téléphone : (819) 293-5677
Télécopieur : (819) 293-8519

GUIDE DES BONNES PRATIQUES COMMERCIALES DES GRAINS PRODUITS AU QUÉBEC

La filière du secteur des grains (céréales et oléagineux) vient de réaliser un guide des bonnes pratiques commerciales des grains qui sont produits au Québec.

Mais pourquoi un tel guide? La réponse est fort simple. La mise en marché de produits agricoles occasionne régulièrement des conflits entre producteurs et acheteurs. La filière, consciente de ce fait, a donc élaboré un guide, ainsi que les *Règles et dispositions réglementaires applicables aux bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec*, en vue de satisfaire les parties impliquées dans ce genre de transaction.

Ce guide vise à encourager la mise en marché des grains au Québec selon des standards établis et approuvés par l'industrie des grains. Il a pour but d'améliorer les transactions commerciales, d'éliminer les mésententes et, finalement, de suggérer une procédure pour faciliter le règlement dans le cas de litige et d'arbitrage.

Le guide recommande également que la facturation d'une transaction soit la responsabilité du vendeur, que les documents relatifs à une vente (contrat, récépissé de livraison, facture) soient utilisés dans toute transaction et, finalement, que toute dispute commerciale relative à une transaction soit soumise à l'arbitrage, tel que prévu par les *Règles et dispositions réglementaires applicables aux bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec*. Finalement, les contrats de vente devraient, dans le cas d'une

Pour en savoir plus ou pour obtenir le guide de bonnes pratiques ou les règlements, je vous invite à me joindre par téléphone ou par écrit.

Guy Hayart

Secrétaire-coordonnateur
Filière des grains
Téléphone : (418) 643-2460
Télécopieur : (418) 646-6564

EN BREF

FILIÈRE VEAU

La filière veau vient de se donner un deuxième plan stratégique de développement. Adopté par les membres à l'automne 1996, il prévoit notamment des actions d'harmonisation de la nomenclature liée aux appellations des découpes de veau, et de formation auprès des différents maillons. On y trouve également des orientations portant sur la mise en place d'une charte qualité, de même que sur des modifications à apporter sur le plan des abattoirs pour opérer selon des normes sanitaires reconnues à l'échelle internationale. Toutes les actions et orientations retenues permettront au secteur d'assurer sa croissance au cours des prochaines années.

FILIÈRE VOLAILLE

Dans le plan stratégique de la filière volaille, un des moyens d'action consiste à favoriser le développement des exportations de volailles. Des programmes spécifiques à cet effet, mis en place en 1995, impliquent les producteurs et les transformateurs primaires de poulets et de dindons. En 1996, ces programmes ont permis de presque doubler la valeur des exportations de volailles par rapport à l'année 1995, se chiffrant à environ 23 millions de dollars.

UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE CHEVAL

Ces derniers mois, les membres de la table filière cheval ont participé à l'élaboration de la planification stratégique de leur secteur. Un cahier de planification stratégique sera rédigé au cours des prochaines semaines, à partir des éléments identifiés comme étant prioritaires par les membres de la table.

livraison différée (plus de 10 jours), être confirmés par écrit et signés par les deux parties.

FILIÈRE AGNEAU

Parmi les projets issus de la concertation entre les intervenants de la filière agneau, celui du Centre d'expertise en production ovine (CEPOQ) a franchi une étape importante en avril dernier, soit celle de l'engagement d'une directrice générale. Le CEPOQ est donc maintenant en exploitation sur le site de l'ancienne ferme de recherche sur le mouton à La Pocatière. Son mandat consiste à effectuer la recherche et le transfert technologique en production ovine.

Le CEPOQ est une corporation à but non lucratif, composée de représentants de la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons, de la Société d'éleveurs de moutons race pure, de l'Université Laval, des Club d'encadrement technique en production ovine, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du MAPAQ.

TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE

Selon un document déposé par Mme Marie-Ève Gaboury, de la Table de concertation agroalimentaire du centre du Québec, lors de la rencontre du 19 juin de la Filière



Coordination :

Gilles Beaulé
Téléphone : (418) 643-2460

Réalisation :

Gilles Beaulé
Michel Bergevin
Daniel Bouchard
Pierre Demers
Anne Drolet
Éric Gilbert
Guy Hayart
Normand Morin
Madeleine Potvin
Jeannot Richard
Pascal Van Nieuwenhuysse
France Verrette

agroalimentaire, on recense actuellement au Québec 14 tables régionales de concertation, réparties dans onze régions agricoles. Trois autres sont en voie de formation.

DISCUTONS-EN !

Dans cette section, nous vous présenterons à chaque numéro certaines réflexions portant sur la gestion de la concertation faites par des intervenants d'ici ou d'ailleurs. Nous espérons ainsi susciter des réactions de votre part et pouvoir échanger des commentaires sur le sujet dans un groupe de discussion prévu à cet effet sur Internet. Le site de discussion sera opérationnel dès le mois d'octobre. Entretemps, nous vous proposons aujourd'hui un extrait d'un livre écrit par Robert Schneider et intitulé *Gestion par concertation*.

" Sans exiger la sainteté, la concertation suppose quand même quelques vertus. Il faut voir loin et voir l'ensemble que l'on constitue avec l'autre, ensemble qu'il faut privilégier sur soi-même, au nom du résultat de l'action commune et à partir de la prise de conscience de l'interdépendance objective où l'on se trouve, au-delà des valeurs et des idéologies. Il faut vouloir se parler et donc admettre l'existence et la légitimité des intérêts de l'autre, dont la démarche, même erronée, est aussi respectable. Il faut vouloir s'ajuster, consentir à céder quelque chose, accepter de ne pas tout obtenir et d'un coup, peu importe le " bon droit ", la justesse ou la fausseté de l'analyse. "

Comment réagissez-vous face à ces propos ? Où se situe ma table filière face à cette vision de la concertation ? Où je me situe personnellement en tant que représentant d'une organisation ? Faites-nous connaître vos commentaires à l'adresse suivante : gbeaulé@agr.gouv.qc.ca. Au plaisir d'en discuter avec vous !

Graphisme et mise en page :
Édouard Chouinard

Révision linguistique :
Sylvie Clavel



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

[Retour à l'écran Tour de tables](#)



Coordonnateur de l'approche filière : Poste en dotation pour le moment

Courriel : Suzanne.Pilote@agr.gouv.qc.ca

Responsable : Guy Bélanger

Courriel : Guy.Belanger@agr.gouv.qc.ca

Webmestre : Serge Picard

Mise à jour le 24 juillet, 2001

© [Gouvernement du Québec- 2000](#)

Mise à jour le 24 juillet, 2001



Bibliothèque nationale
du Québec

COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

Lien externe à la publication

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur